

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2025

145x25

RETRAIT DELIBERATION **56X24**

Par délibération n°56x24 en date du 04 avril 2024, le Conseil Municipal a donné son accord afin de régulariser une emprise de la voirie communale, pour l'acquisition de la SARL FONCIERE MAZARINE, des parcelles situées lieudit Le Repos, cadastrées section CT numéros 449 et 450 pour des contenances respectives de 228 m² et 231 m², à l'euro symbolique.

En effet, ces parcelles apparaissaient au cadastre sur le site SIG.AMPMETROPOLE, comme étant la propriété de la SARL FONCIERE MAZARINE.

Toutefois, après interrogation par le notaire en charge dudit dossier, du service de la publicité foncière, il s'avère que lesdites parcelles ont déjà été cédées à la commune suivant acte reçu par Maître François BOUTIER, notaire aux PENNES MIRABEAU, en date des 27 et 28 janvier 1999, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière d'AIX EN PROVENCE 1, le 10 mars 1999, volume 1999P numéro 2601.

Il est par conséquent nécessaire de retirer la délibération n°56x24 du 04 avril 2024, qui n'a, de ce fait, plus d'objet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

– DECIDE de retirer la délibération n°56x24 du 04 avril 2024.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 -M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL